

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2023

Référence
58_2023

Objet de la délibération
Motion d'opposition au projet de renaissance d'une forêt primaire dans les massifs ardennais

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	9

Date de la convocation
22/11/2023

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 0
Contre : 9
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 06/12/2023

Et

Publication ou notification du :
06/12/2023

L'an 2023 et le 5 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à M. LEHEUTRE Bruno

Absents séance: Absent(s) : MM : LEBLANC Éric, PIART Stève

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Motion d'opposition au projet de renaissance d'une forêt primaire dans les massifs ardennais**

Le contexte d'origine :

Les élus du PNR des Ardennes ont reçu le 09 mars 2022 des représentants de l'association « Francis HALLÉ » avec ses partenaires (ONF, Communes forestières, Président du Conseil Scientifique du Parc). Une visite de sites « Natura 2000 » a été réalisée et ensuite une réunion s'est tenue à la Maison du Parc.

Depuis cette date, l'association « Francis HALLÉ » poursuit ses contacts avec des associations locales, élus locaux, ... afin de présenter son projet sur le territoire ardennais.

Le 17 mars 2023, Francis HALLÉ a été reçu par le Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, monsieur Christophe BÉCHU.

L'association « Francis HALLÉ » va installer un bureau à Charleville-Mézières pour étudier la faisabilité de renaissance de la forêt primaire dans les Ardennes et/ou dans les Vosges.

Très concrètement, et d'après les documents de l'association « Francis HALLÉ », le projet consiste à « faire renaître dans la Région Grand-Est, une forêt primaire, c'est-à-dire tenue à l'écart de toute intervention humaine, selon le mode de gestion que la foresterie nomme « libre évolution ». C'est un projet Européen ... il concerne un minimum de 70.000 hectares entre la France et les trois pays limitrophes. Quant au retour de la forêt primaire, c'est un processus à long terme qui demandera six à huit siècles ».



Enfin, « *pour être une forêt primaire, cette réserve se doit d'inclure des grands prédateurs, seuls capables d'exercer une prédation létale et de disperser les herbivores ...* ».

L'intérêt de la forêt dans le département des Ardennes pour l'association « Francis HALLÉ » réside, du fait des superficies boisées qu'il représente. C'est plus spécifiquement la partie comprise sur le territoire du PNR des Ardennes qui intéresse l'association avec des zones allant jusqu'à plus de 55% de taux de boisement.

Les différentes collectivités membres du PNR des Ardennes, ne peuvent laisser faire croire que le territoire ardennais « **ne se caractérise donc pas par une attractivité économique ou touristique importante** ».

Le PNR des Ardennes créé en 2011 a 3 axes prioritaires :

- Diversifier l'activité économique valorisant durablement les ressources du territoire (forêt, agriculture, tourisme) ;
- Relever et préserver la richesse des patrimoines naturels et paysagers et accompagner les mutations environnementales ;
- Agir en faveur de l'identité et de la qualité de vie des Ardennes en impulsant des partenariats solidaires.

L'objectif du PNR des Ardennes est bien de concilier les pratiques et permettre à tous de vivre sur le territoire et de respecter les pratiques de chacun (habitants, agriculteurs, forestiers, chasseurs, touristes, promeneurs, pratiquants des loisirs de pleine nature, affouagistes, cueilleurs, ...)

La création d'une forêt primaire pourrait mettre fin à toutes les activités économiques liées à la forêt et à toutes les activités de loisirs et de plein air.

Par ailleurs, Le PNRA et les différentes collectivités concernées ont conduit de très nombreuses actions en faveur de l'environnement et veulent poursuivre cette démarche respectueuse de toutes les composantes de notre territoire.

À l'issu de cet exposé, un long débat s'ouvre : il en résulte que les conseillers estiment ne pas avoir suffisamment d'élément à charge et à décharge sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'approuve pas cette motion.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05 /12/2023
Le Maire
François DENEUX